

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 062-216207365-20230406-DEC2023\_62-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE UN DEVIS DESTINÉS À  
DU MATÉRIEL DIVERS SPORTIF POUR LA SALLE DES SPORTS  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'achat de matériel salle des sports ;

Vu la proposition tarifaire reçue de la société Décathlon pro;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

est signé avec la société décathlon pro (sise 4 boulevard de Mons – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ ) un devis pour assurer l'achat de petits équipements sportifs à destination des scolaires et périscolaires , soit un montant de 1390.50 euros TTC ;

**ARTICLE 3**

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 06/04/2023 .

DEC 62/23

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



DGS